

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
octobre
2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 1^{er} octobre 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

121001

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2012 est modifié à la page 2914, au règlement 12-237, aux articles 7, 16 et 33 en remplaçant les mots «règlement 491» par «règlement 05-161», en rayant, après l'article 24, les mots « ARTICLE 58 certificat pour arbre», en remplaçant à l'article 34, les mots «le titre de l'article» par «l'article», en remplaçant à l'article 42, les mots «l'article 53» par «l'article 55».

2. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 10 septembre 2012 est adopté tel que rédigé.

3. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 25 septembre 2012 est adopté tel que rédigé.

Adopté

121002

COMPTES

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 1 076 663,46 \$ et celui des revenus de 39 888,25 \$ pour le mois d'août 2012 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

POLITIQUE FAMILIALE

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le maire souhaite la bienvenue à M^{me} Hélène Vien, lieutenant au poste de Bellechasse de la Sûreté du Québec ainsi qu'à M. Maxim Morel.

M^{me} Vien présente un état de la situation qui existe à Saint-Charles au niveau de la sécurité routière, de la criminalité et des activités policières. Dans l'ensemble, il est constaté qu'il y a eu une amélioration à chacun des chapitres et il est noté que depuis les trois dernières années, nous n'avons connus aucun accident mortel en matière de sécurité routière. Au cours de l'année 2011, il n'y a eu aucune plainte d'agression sexuelle, ni de vol qualifié. M^{me} Vien rappelle que la Sûreté du Québec a toujours besoin du support de la population pour l'aider à faire progresser les enquêtes.

FÉLICITATIONS

Les membres du conseil demandent que des félicitations soient adressées au comité Les Amis du parc riverain de la Boyer pour l'activité du 23 septembre relativement à la présentation des panneaux d'information installés à l'intérieur du parc.

Les membres du conseil demandent que des félicitations soient transmises au vignoble Le Ricaneux pour faire suite à la présentation de leur nouveau produit le *Suroy, un vin de table élaboré à partir de baies de sureau*.

121003

RÈGLEMENT 12-241

Règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité»

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité»».

Adopté

RÈGLEMENT
12-241

RÈGLEMENT 12-241

Règlement modifiant le règlement 99-096 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité»

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement n° 099-96 «Règlement concernant la circulation et le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité»» et porte le numéro 12-241.

2. Le présent règlement modifie l'annexe «A» Les arrêts obligatoires (article 4.1) en ajoutant les lignes suivantes :

- 76. Rue Asselin du côté sud au coin de l'avenue Royale
- 77. Avenue Gauthier du côté ouest au coin de la rue Asselin
- 78. Avenue Gauthier du côté sud au coin de la rue Leclerc
- 79. Rue Leclerc du côté sud au coin de l'avenue Royale

3. Le présent règlement modifie l'annexe «D» Lignes de démarcation de voies en ajoutant les noms de voies suivantes à l'article 4. Identification du centre de la voie par des délinéateurs sur les chemins suivants:

- Avenue Gauthier
- Rue Asselin
- Rue Frédérique
- Rue Leclerc

121004

DÉVELOPPEMENT 279 MISE AUX NORMES EAU POTABLE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le paiement de la facture de Génisol Environnement au montant de 46 347,57 \$ pour le suivi environnemental dans le Développement 279.

2. Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 6 à Allen entrepreneur général inc. tel que recommandé par BPR infrastructure inc. au montant de 385 425,24 \$.

Adopté

RÈGLEMENT 12-240

Règlement décrétant des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial et de voirie sur l'avenue Royale et pour le Développement 279 pour un montant de 1 043 000 \$ et autorisant un emprunt de 1 043 000 \$

Le directeur général dépose le certificat suite à la tenue de registre du 25 septembre 2012. Lors de ce registre, aucune demande n'a été faite pour qu'un scrutin référendaire soit tenu et le nombre de signatures requises est de 216. Le règlement est donc réputé approuvé par les électeurs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

121005

AJOURNEMENT

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est ajournée au 10 octobre 2012. Il 21 h 05.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
octobre
2012

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 10 octobre 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Richard Turgeon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

121006

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 est rouverte.
Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

121007

PAVAGE 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions publiques pour la réalisation des travaux de pavage 2012;

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le paiement de la facture de Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant 131 006,11 \$ après avoir effectué une retenue de 10 % à titre de garantie pour les travaux.

2. Cette garantie monétaire peut être remplacée par une police d'assurance couvrant le montant de la retenue.

Adopté

121008 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE
INGÉNIEURS

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement de la facture de BPR Infrastructure inc. pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable au montant de 39 834,53 \$.

Adopté

121009 ASSAINISSEMENT DES EAUX
DÉSHYDRATATION DES BOUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la déshydratation de 670 m³ de boues à une siccité estimée à 7 %, soit 47 tonnes de matières sèches provenant du décanteur de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions et que la proposition de Terratube inc. est au montant de 21 600 \$, plus taxes;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte la proposition de Terratube inc. pour la déshydratation de 670 m³ de boues à une siccité de 7 % pour un montant de 21 600 \$, suivant les conditions de la soumission datée du 2 octobre 2012.

Adopté

ZONAGE AGRICOLE
PRÉSENTAL INC.

CONSIDÉRANT que le conseil n'est pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui, le dossier est reporté au 15 octobre 2012.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

121010 AJOURNEMENT

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente séance est ajournée au 15 octobre 2012 à 20 h. Il
20 h 15.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
octobre
2012

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 15 octobre 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire
M. Gaétan Esculier, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M. François Audet, conseiller
M. Richard Turgeon, conseiller

Est absent :

M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

121011

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La séance ajournée du 10 octobre 2012 est rouverte.
Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

121012

Identification des terrains qui serviront à la création d'une réserve foncière (développement immobilier et travaux d'infrastructures municipales afférents) dans le secteur de la route 279 et de l'avenue Royale et autorisation de l'imposition d'une réserve pour fins publiques

CONSIDÉRANT que le périmètre urbain de la municipalité est presque saturé et que le conseil municipal doit planifier le développement immobilier à moyen terme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a commencé les démarches afin d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du périmètre urbain doit se faire sur les immeubles se situant dans le secteur de la route 279 et de l'avenue Royale (zone 104-A);

CONSIDÉRANT que la municipalité entend permettre la réalisation d'un développement immobilier et des travaux d'infrastructures afférents à celui-ci dans le secteur précédemment identifié;

CONSIDÉRANT que ce secteur est formé par les lots 4 734 833, 4 734 834 et 4 734 835 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur ces immeubles, et ce, pour les fins précédemment mentionnées;

CONSIDÉRANT les articles 75 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q. c. E-24);

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil identifie les lots 4 734 833, 4 734 834 et 4 734 835 du cadastre du Québec, pour fin de réserve foncière (développement domiciliaire et travaux d'infrastructures afférents à être aménagés).

2. Le conseil impose une réserve pour fins publiques, pour une période initiale de deux (2) ans, sur les lots du cadastre du Québec précédemment énumérés.

3. Le conseil mandate Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l. pour procéder aux vérifications nécessaires ainsi qu'à la préparation et à la signification du ou des avis de réserve pour fins publiques et à l'enregistrement de ceux-ci au bureau de la publicité des droits et ce, pour les immeubles visés par la présente résolution.

Adopté

121013

ZONAGE AGRICOLE
EXCLUSION

CONSIDÉRANT que Présental inc. est situé sur le lot 2 820 996 du cadastre du Québec et qu'il désire prendre de l'expansion en acquérant une partie du lot 4 734 835 du Québec représentant une superficie approximative de 3 620 m²;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'accord pour la demande d'exclusion afin que cette entreprise puisse poursuivre son expansion;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'elle exclue une partie du lot 2 820 996 et 4 734 835 du cadastre du Québec pour permettre à Présental inc. de prendre de l'expansion tel que démontré dans le dossier joint.

2. Le conseil s'engage à modifier son plan et sa réglementation d'urbanisme, après l'acceptation de la CPTAQ, en agrandissant la zone 18-M qui permet l'industrie légère sans nuisance pour rendre le terrain conforme à la réglementation municipale.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

121014

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 20 h 15.
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre
